

**ABONNEMENTS**

<b>SUISSE</b>	
Un an . . . .	Fr. 3.—
Six mois . . . .	1.50
Trois mois . . . .	0.75
<b>ETRANGER</b>	
Un an . . . .	Fr. 6.—
Six mois . . . .	3.—
Trois mois . . . .	1.50

# LA SENTINELLE

ORGANE DU PARTI SOCIALISTE NEUCHATELOIS ET JURASSIEN  
PARAISANT A LA CHAUX-DE-FONDS LE MERCREDI

**ANNONCES**

La ligne ou son espace 10 c.  
Réclame en 3<sup>e</sup>me page 25 c.  
— Petites annonces —  
Une insertion . . . 50 c.  
BUREAU DE PUBLICITE:  
97, RUE DU DOUBS 97

RÉDACTION: RUE DE LA RONDE 15 — ADMINISTRATION: RUE DU NORD 17 — ÉDITEUR: SOCIÉTÉ D'ÉDITION ET DE PROPAGANDE SOCIALISTE

## Disciples de Mars ou de Jésus ?

Tous ceux qui prendront l'épée.  
Périront par l'épée. Jésus-Christ

Le métier de pasteur se gâterait-il ? Les facultés de théologie sont de plus en plus désertées par la jeunesse studieuse et, l'autre jour, dans la presse, un pasteur se plaignait qu'on le prit pour une tête de turc.

Il est certain dans tous les cas que cette profession n'est plus entourée de tout le respect et de la considération que lui vouaient nos grand-mères. Le pasteur maintenant prête à toutes les plaisanteries, même les plus banales. Il amuse la foule comme une chose démodée. Si quelqu'un vous demande d'un monsieur ce qu'il fait, et que vous répondez : il est pasteur, vous voyez aussitôt un léger sourire se dessiner dans les yeux et sur les lèvres de votre interlocuteur comme si vous veniez de lui révéler quelque travers ou quelque ridicule du personnage.

Le proverbe affirme pourtant qu'il n'y a pas de sot métier, qu'il n'y a que de sottes gens. C'est possible, mais cette distinction est trop subtile pour qu'on puisse toujours la faire.

Par exemple essayez un peu de me dire si dans l'histoire suivante la sottise s'explique plutôt par le caractère de ceux qui exercent le saint ministère que par le caractère du saint ministère lui-même :

« Le Conseil fédéral faisant droit à une requête de la Société des aumôniers a décidé de donner une épée aux aumôniers. Ces derniers se plaignaient d'être continuellement confondus avec des employés de chemins de fer. »

Chacun a dû se faire une pinte de bon sang à l'annonce de cette nouvelle destinée sans doute, dans l'esprit des ministres de Dieu, à conserver le prestige de leur vocation.

Certes, leur désir est légitime de ne pas être confondus avec des employés de chemins de fer. Ils symbolisent l'immobilité. Ils sont les représentants d'idées figées depuis deux mille ans au moins. Tandis que l'employé de chemins de fer est par excellence l'être en mouvement. Il est l'agent infatigable qui fait courir la roue aillée à travers l'espace. De tels gens ne sont pas à confondre.

Quant à savoir si ce danger de confusion existait réellement, c'est une autre question, et je me demande si nos pasteurs n'ont pas agi comme des tortues qui demanderaient qu'on leur coupe les pattes, afin de ne pas être prises pour des lièvres.

Dans leur hâte à se différencier des cheminots, ont-ils réfléchi qu'avec une épée, ils risqueraient d'être pris pour des soudards, et que cette confusion était peut-être plus dangereuse que l'autre. Considérés comme combattants, l'ennemi pourrait bien les envoyer plus tôt qu'ils ne le désirent contempler les splendeurs du paradis. Dans de telles conjonctures, essaieront-ils de se défendre, mettront-ils l'épée à la main comme Pierre, et la passeront-ils avec toute la douceur évangélique entre les côtes de leurs frères en Jésus-Christ ?

Tout autant de questions auxquelles je gage qu'ils n'auront pas même songé. Ils vont suspendre l'épée à leur côté et la porter comme ils portent leurs grands principes de charité, uniquement pour l'apparence.

Quant à s'en servir d'une façon pratique, il n'en sera sans doute jamais question. Le geste de messieurs les aumôniers n'a donc rien d'homicide, espérons-le. Il n'a même rien d'hostile à l'égard des employés des trains. Tout au fond, leur sentiment a été, je le jurerai, de se donner un petit air martial pour le défilé dans la rue. Finalement, ils se sentent tellement édulcorés par les doctrines de résignation et de soumission qu'ils prêchent, ils savent si bien l'air doux et que cela leur donne à la longue, que pour réagir ils ont cru une épée nécessaire.

Je suis d'avis que ça les changera, en effet, un peu, de prêter le seigneur Jésus, une arme au côté. Ils réussiront à se donner l'air qu'ils désirent, comme une vieille dame réussit à se rendre jeune en changeant de robe. Voilà qui leur vaudra pas mal de ce fameux prestige, si indispensable dans une démocratie.

C. NAINÉ.

Ouvriers ! Faites de nouveaux abonnés à «La Sentinelle».

## OPINIONS

### D'un art qui serait humanitaire

Guidez le peuple au bien par le chemin du beau.  
(THÉOPHILE GAUTIER, le Triomphe de Pétrarque.)

Il paraît — c'est la Libre Pensée internationale qui nous l'apprend, par la plume de madame Noémie Dide (Saint-Raphaël, Var) — que des citoyens zurichois ont conçu l'idée d'un «Musée ambulante», — comme il y a en France un «Théâtre ambulante», — pour l'éducation du peuple par l'art humanitaire.

Va pour l'art humanitaire, pour l'art social (ne pas imprimer saucial s. v. p.). Il est à peu près certain que, si ça ne fait pas de bien, ça ne peut-être qu'inoffensif. A condition, toutefois, que les organisateurs de ces tournées soient des artistes, ou, tout au moins, des gens de goût, qui ne trimbalent pas des horreurs. Là, en effet, est le danger.

Si l'on en croyait madame Noémie Dide (Saint-Raphaël, Var), le «Musée ambulante» devrait commencer par exclure toutes les œuvres d'art, peintures ou sculptures, «qui porteraient un caractère de mysticisme religieux». Madame Noémie Dide (Saint-Raphaël, Var), qui aime à croire «que les organisateurs zurichois appartiennent à la Libre Pensée internationale», — pourquoi, Seigneur ? — n'admet que des œuvres «portant un caractère franchement anticonfessionnel». Et elle ose résider à Saint-Raphaël ! O logique féminine, voilà bien de tes coups !

Au risque de me faire expulser de la Sentinelle et traiter d'encroûté et de réactionnaire par tous les libres penseurs et autres hardis pionniers du progrès, je déclare que l'art est une chose, les questions confessionnelles une autre chose, et que ceci n'a absolument rien à faire avec cela. Je ne crois ni à l'art confessionnel ni à l'art anticonfessionnel, ni à l'art clérical ni à l'art laïque. Je crois à l'art, tout simplement, même sans majuscule, et quand une œuvre d'art me fait éprouver la divine sensation de la beauté, je ne m'inquiète pas de savoir si elle va à l'école du dimanche, si elle a fait son instruction religieuse, ou si elle porte le béret rouge des petits bonshommes à monsieur Fulpius, de Genève.

Dirai-je que je connais — mais qui n'en connaît pas ? — des œuvres d'art religieux et mystique parfaitement belles, et des œuvres d'art laïque parfaitement laides ? Alors, pour moi, celles-ci ne sont pas des œuvres d'art. L'Ève du Tintoret, celles de Guido Reni, de l'Albane, de Fraccaroli, de Pagani, de Lucas Cranach, du Dominiquin et de tant d'autres artistes religieux sont diversement belles. Mais l'Olympia de Manet, peintre réaliste et antimystique, est d'une parfaite laideur. La Mise au tombeau de Raphaël (pas celui de madame Noémie Dide), celles de Mantegna, de Caravaggio, de Giotto, d'Andrea del Sarto, de Bellini, de Véronèse, de Holbein, de Le Brun, de Delacroix, de Delaroche, de Henner et de combien d'autres, je soutiens que pas un homme de goût ne les trouvera laides, mais je vous plains si vous trouvez beau l'Enterrement à Ornans de Gustave Courbet, peintre matérialiste et libre penseur, professeur d'art démocratique et social, déboulonner de la colonne Vendôme, dont ni la Femme à la perruque ne vaut la Sainte Cécile de Zampieri, ni les Demoiselles de la Seine les mythologiques Naiades de Jean Goujon.

En revanche, je trouve parfaitement vides, plates, bêtes et esthétiquement nulles, je ne sais combien de Nativités, d'Assomptions, d'Annonciations, de Crucifixions, de Résurrections, dont les auteurs quelconques n'ont pu faire de belles choses, parce qu'ils n'étaient pas artistes ; et je trouve une beauté farouche, ou cruelle, ou grandiose, ou touchante, ou émouvante, aux Fileuses de Velasquez, à la Famille de L.-A. Lhermitte, à la Mort de Madame de Lamballe de Maxime Faivre, à l'Épave de P. Auban, aux Bourgeois de Calais de Rodin, et la Cène de Léonard ne m'empêche pas de prendre plaisir au Roi de la fève de Jordaens. L'art n'est ni confessionnel ni anticonfessionnel. Il est humain.

Ne vous figurez pas qu'il ait pour objet la vérité. Encore une fois, — et ce n'est pas la dernière, — il a pour objet la beauté. Or, la vérité est indifféremment belle ou laide, et vous comprenez ou appliquez mal le fameux précepte de Boileau :

Rien n'est vrai que le beau, le beau seul est aimable, si vous croyez qu'il suffit de faire vrai pour faire beau. Ce n'est pas, en art, celui qui fait vrai qui fait beau ; c'est, au contraire, celui qui fait beau qui fait vrai. Et il y a à la fois plus de vérité et de beauté dans une Madone de Bellini que dans une Tricoteuse ou une Dame de la Halle, forte en gueule et les poings sur les hanches.

Je ne pense pas que, par art social ou humanitaire, on veuille entendre un art de combat, de lutte de classes, capable, en étalant les peines, les fatigues et les souffrances des prolétaires, de les exciter contre les infects bourgeois et de leur mettre à la main le bâton, la torche ou le caillou de l'émeute. Vous ne voulez pas, je suppose, d'un art de haine et de discorde. Vous laissez cette besogne aux Alliances dites «évangéliques». Vous voulez d'un art qui élève, qui améliore, qui ennoblisse, qui nous donne de la vie non pas une peinture ou une idée trop exacte, — car la vie, nous ne savons que trop exactement ce qu'elle est et

ce qu'elle vaut, — mais une révélation de ce que la vie a de meilleur ; et ce qu'elle a de meilleur, c'est l'idée plus ou moins nette, qu'elle nous donne de quelque chose qui n'est pas en elle. Le grand artiste est celui qui se sert du réel pour nous faire concevoir et aimer l'idéal.

Or, l'art dit réaliste ne peut pas servir à cela, et ce n'est pas un art réaliste qui pourra jamais faire l'éducation du peuple. De toutes nos grandes facultés, c'est l'imagination qui, chez le peuple, est toujours la plus puissante et la plus active. Mais l'art dit réaliste ne lui donne aucune occasion de s'exercer. C'est pourquoi les paysans n'aiment pas beaucoup l'Angelus, les Moissonneurs ou les Glaneuses de Millet. La grève des mineurs de Roll ne plaît guère aux mineurs, ni son Roubeix, cimentier aux cimentiers. En revanche, une mère pourrait être dite dénaturée en qui le sentiment maternel ne serait pas accru par la contemplation de la Mater dolorosa de Delaroche, de Boulanger ou de Duez, ou de la Mater purissima de Saporetti.

DON QUICHOTTE.

### Correspondance particulière de Paris.

Paris, le 17 septembre 1911.

## Bourreaux

Les vieux échafaudages construits par la gent guerrière, en vue de maintenir les peuples armés et obéissants, s'écroulent !

Les clichés dont la presse conservatrice a si longtemps fait usage à l'égard de l'Angleterre travailliste, clichés qui avaient pour but de louer l'esprit pondéré de ce peuple exemplairement soumis, devront être remisés dans le casier de la ferraille.

De même, ceux que le journalisme autoritaire et chauvin utilisait pour démontrer que la classe laborieuse de l'Allemagne portait haut la vertu du patriotisme monarchique.

Deux grands faits d'une importance capitale ont réduit à néant le faux jugement que portaient sur le caractère l'esprit et les visées des prolétaires anglais et allemand, la presse bourgeoise.

La grève anglaise.

La manifestation contre la guerre en Allemagne.

La presse sanguinaire devra désormais remplacer ses clichés usés et vermoulois par un nouveau matériel flambant pour faire accroître aux jeunes couches sociales de la France révolutionnaire qu'elles sont seules détentrices de l'esprit de rébellion et que l'Angleterre et l'Allemagne restent figées dans de saines qualités d'organisation, d'ordre, de méthode et de soumission !!!

Je crains que le morceau ne soit indigeste et qu'elle ne réussisse plus à donner le change ! Le réveil subit et intempestif de ces deux nations, à l'une des heures les plus graves, est d'une haute signification.

Les gouvernements l'ont si bien compris qu'ils se sont ressaisis. Ils ont reculé. Ils ont fait volte-face. Et à l'heure actuelle la boucherie sociale est écartée. La guerre ne peut avoir lieu, et, ceux qui, un instant, on pu craindre cette horrible perspective peuvent se rassurer. Les innocents ne veulent plus de massacre et les bourreaux resteront seuls à s'entretenir si tel est leur plaisir.

R. P.

## Ce n'est pas une utopie !

Campanella, Morus, eux, conçurent des projets qu'ils appellèrent eux-mêmes des utopies. Comme Piaton ils pensaient qu'en édifiant théoriquement une organisation politique parfaite ils favoriseraient les efforts faits en faveur d'une amélioration.

Nos devanciers de la première moitié du siècle passé, eux aussi firent appel à la raison pure pour concevoir une société nouvelle. Ils préconisèrent de faire partager leurs conceptions théoriques par le pouvoir — peuple ou gouvernement — qui aurait décréte ainsi une organisation sociale toute nouvelle.

Là encore on pouvait crier : illusion, utopie ! Il est impossible en effet d'ordonner la société comme un édifice architectural. La société est un milieu vivant, organisé, qui a ses lois, ses forces, ses habitudes intérieures. Il faut compter avec ces éléments si on ne veut faire œuvre vaine.

Le socialisme contemporain a une tournure toute autre.

Ce n'est plus un philanthropique penseur qui conçoit des projets de bonheur. Ce ne sont pas des économistes qui trouvent l'organisation mauvaise. Aujourd'hui comme avant 93 c'est tout le peuple qui a le sentiment que la machine économique est détraquée. C'est tout le peuple producteur qui souffre, qui s'insurge. Comme avant 93 encore la classe au pouvoir est incapable de proposer une solution aux maux dont nous souffrons. Crises, chômage, surproduction, vie chère, menaces de guerre : tout cela tombe sur le peuple comme les plaies d'Égypte et comme le Pharaon antique la bourgeoisie est impuissante.

Le mal n'est pas théorique : c'est une réalité universelle.

Et la solution proposée par le socialisme l'est-elle aussi ?

C'est ce qui affirme le socialisme contemporain. Il montre le producteur dépossédé peu à peu de ses biens individuels de production (de production, vous entendez !) Les entreprises privées elles-mêmes jouent un rôle de plus en plus petit tant dans l'industrie que dans le commerce.

Les forces de production se concentrent en de vastes usines et dans les mains d'associations.

Le socialisme cherche à saisir les grandes lignes de l'évolution économique afin de pouvoir y greffer normalement une organisation nouvelle de la production.

Ce ne sont pas les spéculations de savants philosophes qui ont découvert la solution socialiste. Ce sont les faits eux-mêmes qui, observés avec soin, ont donné les formes essentielles du collectivisme.

Ce sont ceux qui nous permettent de dire : Le grand mal dont nous souffrons c'est que le producteur qui a perdu ses outils est devenu un esclave ; c'est que la libre concurrence anarchique de l'économie bourgeoise nous plonge à tout moment dans une crise nouvelle.

Ce sont eux, les faits, qui nous permettent de dire : la centralisation des moyens de production est un progrès. La centralisation capitaliste prépare donc l'avènement du collectivisme.

Les faits nous font souffrir, les faits nous permettent de découvrir les causes du mal, les faits nous indiquent où se trouve la solution.

Le socialisme a donc une base naturelle, rationnelle aussi.

Si on l'accuse d'être une utopie c'est qu'on l'ignore scientiellement ou par manque de connaissance.

Nous parlerons de deux causes capitales qui malgré toute notre propagande persistent et éloignent de nous des ouvriers.

La première, c'est le partage des biens, la seconde c'est le communisme des biens de consommation. Nous y reviendrons donc.

Pif-Paf.

## Congrès syndical suisse

les samedi, dimanche et lundi, 23, 24 et 25 sept.

A ST-GALL

au local Konzerthalle St-Leonard

Ouverture samedi 23 septembre à 9 1/2 h. du matin

### I. Ordre du jour :

- Ouverture du congrès (appel).
- Nomination du bureau du congrès et de la commission de vérification des mandats.
- Fixation du règlement des délibérations et de la liste des tractanda.

### II. Liste des tractanda :

- Rapport du comité directeur de l'Union et des vérificateurs de gestion sur :
  - L'activité du comité et du secrétariat de l'Union ;
  - L'activité de la commission syndicale.
- Rapport de la commission de surveillance du secrétariat des ouvriers.
- La situation générale du mouvement syndical en Suisse (orateur : le secrétaire de l'Union).
- La revision de la loi sur les fabriques (orateur : Dr Studer).
- Rapports entre les syndicats et les sociétés coopératives (orateur : O. Schneeberger, secrétaire des métallurgistes).
- La communauté d'intérêts entre les cheminots, les travailleurs des communes et de l'Etat et des ouvriers de l'industrie privée (orateur : H. Greulich, secrétaire ouvrier).
- Le parti socialiste et les syndicats (orateur : H. Eugster, conseiller national).
- Le renchérissement de la vie et les salariés (orateur : Charles Dürr, secrétaire des métallurgistes).

### PROPOSITIONS

au Congrès de l'Union des fédérations syndicales de Saint-Gall 1911

Au tratanikum 3 : La situation générale du mouvement syndical suisse.

1. Proposition de l'Union ouvrière de Zurich. Actions de solidarité. En considération du fait que les luttes économiques deviennent toujours plus âpres par l'attitude solidaire du patronat organisé et que pour cette raison les actions de solidarité de la classe ouvrière deviennent de plus en plus nécessaires, le Congrès de l'Union des fédérations syndicales invite toutes les organisations affiliées à l'Union suisse des fédérations syndicales à considérer, par rapport aux secours financiers, les actions de solidarité comme une grève normale et de travailler à ce que les nouveaux contrats de tarif ne contiennent pas de dispositions par lesquelles la participation à des actions de solidarité supprime la validité du tarif.

2. Proposition du syndicat des maçons et manœuvres. Organisation des ouvriers italiens. Pour aider à la propagande parmi les ouvriers italiens en Suisse et dans le dessein de faire connaître à ces ouvriers le but du mouvement syndical moderne, il sera édité un journal syndical en langue italienne et qui paraîtra une fois par semaine. La partie des frais excédant ce dont l'Union suisse des fédérations syndicales pourra se charger, sera supportée par les syndicats intéressés dans la mesure des exemplaires reçus. La rédaction sera à la charge de l'Union suisse des fédérations syndicales.

3. Proposition du syndicat des ouvriers coiffeurs. Le Congrès des ouvriers coiffeurs, d'accord avec la 2<sup>me</sup> conférence internationale des ouvriers coiffeurs, invite les travailleurs organisés à soutenir de tout leur pouvoir les efforts que font les ouvriers coiffeurs pour s'organiser, cela en procédant de sorte que chaque ouvrier, client d'un salon de coiffure, se charge d'éclairer les ouvriers occupés dans ce salon sur leur devoir de s'organiser et les encourage d'adhérer à leur syndicat.

Au tractandum 7 : Parti socialiste et syndicats.

**Proposition de l'Union ouvrière de Zurich.** L'assemblée des délégués des syndicats de l'Union ouvrière de Zurich a pris connaissance des résolutions du Congrès de la Société suisse du Grutli à Bienne et désapprouve énergiquement l'attitude de cette société dans la question concernant les efforts de centralisation dans le parti socialiste suisse. L'assemblée regrette et condamne la décision de ce congrès, particulièrement en considération que les discours qui ont été tenus à la fête centrale du Grutli à Bienne, portaient un grand préjudice aux tendances des syndicats, si on les suivait. Cela concerne les propositions sur la centralisation et les excitations nationalistes qui ont formé le fond de tous les débats.

Partant de ces considérations, l'assemblée demande en outre à ce que l'alinéa 2 de la convention entre le parti socialiste et l'Union des fédérations syndicales («le parti socialiste prendra les dispositions nécessaires pour que dans toutes les corporations chaque camarade jouisse de l'égalité intégrale comme membre du parti, sans égard à la nationalité») soit observé dans tous les cas. Le congrès de l'Union syndicale n'approuvera la convention avec le parti socialiste qu'à la condition que cet alinéa soit accepté sans aucune modification.

**Loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents**  
(Du 13 juin 1911)

(Suite)

Art. 50. — La Caisse nationale est placée sous la haute surveillance de la Confédération; cette surveillance est exercée par le Conseil fédéral.

La Caisse nationale soumet ses règlements organiques et ses rapports et comptes annuels à l'approbation du Conseil fédéral.

Art. 51. — La Confédération rembourse à la Caisse nationale la moitié de ses frais d'administration.

Elle fournit à la Caisse nationale un fonds de roulement de cinq millions de francs dont la contre-valeur doit figurer aux comptes annuels.

Elle dote la Caisse nationale d'un capital de cinq millions de francs pour la création d'un fonds de réserve.

Elle supporte les frais faits par la Caisse nationale avant le commencement de ses opérations, à l'exception des frais d'acquisition d'immeubles et des frais d'aménagement des dits immeubles.

Les sommes visées aux alinéas 2 à 4 sont prélevées sur le fonds fédéral des assurances.

Art. 52. — La correspondance du conseil d'administration et de la direction bénéficie de la franchise postale, de même que celle des agences en tant qu'elle est adressée à la Caisse nationale et qu'elle a trait au service de cette dernière.

Art. 53. — La Caisse nationale est exempte d'impôts, sauf pour sa fortune immobilière non directement affectée au service de l'assurance.

Les actes directement destinés au service de la Caisse nationale sont exempts de tous droits.

Le Tribunal fédéral tranche les contestations portant sur l'application du présent article.

**B. Concours des Caisse reconnues d'assurances en cas de maladie**

Art. 54. — La Caisse nationale peut confier le service d'agence à une caisse-maladie, dans le rayon local de celle-ci.

Elle peut notamment se faire représenter par une caisse-maladie pour l'encaissement des primes, les avis, les enquêtes, la surveillance en cas d'accident et le service des prestations assurées. La caisse-maladie répond d'une exécution consciencieuse de son mandat.

La Caisse nationale rembourse à la caisse-maladie les dépenses que lui a causées l'exécution du mandat et lui alloue une provision à raison de ses services. Le Conseil fédéral fixe le tarif des provisions sur la proposition de la Caisse nationale, les représentants des caisses-maladie entendus.

Art. 55. — A l'égard des soins médicaux et pharmaceutiques et de l'indemnité de chômage, la Caisse nationale peut, pour les six premières semaines qui suivent l'accident, transférer à une caisse-maladie qualifiée à cet effet l'assurance de personnes domiciliées dans le rayon de cette dernière.

Le transfert a lieu dans la règle par régions, par professions ou par entreprises.

En tant que les dispositions des deux alinéas précédents le permettent, la Caisse nationale doit s'adresser de préférence aux caisses-maladie dont les intéressés sont membres.

Lorsqu'une caisse-maladie ne se croit pas en mesure d'accepter le transfert, elle peut recourir au Conseil fédéral dans un délai de vingt jours à compter de la réception de l'avis de transfert.

Art. 56. — Le transfert a lieu moyennant cession à la caisse-maladie de la part correspondante des primes et des prestations de la Confédération perçues par la Caisse nationale. Cette part se détermine suivant un tarif que le Conseil fédéral fixera sur la proposition de la Caisse nationale, les représentants des caisses-maladie entendus.

Art. 57. — Lorsqu'une personne dont l'assurance a été transférée à une caisse-maladie est victime d'un accident, la caisse-maladie pourvoit à son compte aux prestations assurées pendant les six premières semaines qui suivent l'accident; elle exerce pendant cette période les compétences qui appartiennent à la Caisse nationale.

La Caisse nationale conserve un droit de surveillance.

La caisse-maladie doit aviser sans retard la Caisse nationale de toute contestation entre elle et l'assuré ou des tiers.

Art. 58. — La Caisse nationale peut en tout temps retirer à la caisse-maladie le service des prestations pour un accident dont l'assurance avait été transférée à cette dernière. Dans ce cas, la caisse-maladie rembourse à la Caisse nationale les dépenses de cette dernière qui incombent à la caisse-maladie en vertu de l'article 57.

Art. 59. — La Caisse nationale supporte, pendant les trois premières années qui suivent le transfert, les trois quarts de la perte résultant du dit transfert, telle qu'elle ressort des comptes annuels et, dans la suite, le tiers des pertes calculées par périodes de trois ans.

(A suivre).

**La question du lait**

Le «National Suisse», dans son numéro du 18 septembre, annonce que les fortes têtes du syndicat des agriculteurs ont l'intention de ne tenir aucun compte du jugement de M. Soguel et qu'ils mettront à exécution leurs menaces d'exporter leur lait. Il faut espérer que si ces représailles se produisent, la population saura agir énergiquement et qu'elle ne se laissera pas priver de cet aliment nécessaire pendant l'hiver prochain, car c'est évidemment la classe la moins aisée qui souffrirait la première d'une pénurie de lait. A des actes aussi brutaux, de la part des agriculteurs, il faudrait répondre par des moyens non moins énergiques. Les consommateurs doivent faire respecter les engagements pris dans la convention de novembre 1909. Or, il y est dit expressément que les parties doivent se soumettre, «sans appel, ni recours», au jugement du tribunal arbitral. Si les agriculteurs refusent de reconnaître le jugement et veulent se montrer agressifs, ils auront à encourir toute la responsabilité des événements futurs.

Les consommateurs, sans doute, n'admettront pas qu'après avoir enrichi de gros propriétaires fonciers, les paysans les plus aisés et certains maugnonns et autres spéculateurs, on leur fasse encore et toujours supporter le poids des erreurs passées. Que les petits agriculteurs luttent contre les hauts fermages et qu'ils ne soient pas les agents, eux-mêmes, de la hausse des locations, comme actuellement; qu'ils ne votent pas les gros crédits pour le militarisme; qu'ils ne marchent pas, comme un seul homme, pour faire des droits douaniers toujours plus élevés sur les aliments les plus nécessaires, qu'ils n'enrichissent pas des intermédiaires parasites qui leur demandent des taux usuraires pouvant s'élever jusqu'à 13 % et alors la classe ouvrière saura les soutenir aussi dans leurs revendications. Ce qu'il faut combattre, ce sont les causes de la vie chère et non pas s'attaquer à la classe ouvrière qui est la plus éprouvée en cette période si pénible. Des organisations de petits paysans devraient se former pour lutter contre les exploiters. Voilà la première tactique à employer. D'ailleurs, nous devons remarquer que chez nous, ce sont précisément les gros paysans qui cherchent à affamer la population.

En effet, avant même que le jugement du tribunal arbitral fut rendu, ils affirmaient ne pas vouloir se soumettre à une sentence défavorable. C'est ainsi qu'une trentaine d'agriculteurs, faisant partie pour la plupart du Syndicat des agriculteurs ou de la Laiterie agricole, envoyaient à cette dernière association une pétition dont voici le passage principal: «Pouvant vendre notre produit à de meilleures conditions, pour l'exportation au dehors, nous vous avisons que si, au plus tard à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain, notre lait ne nous est pas payé à raison de 19 centimes le litre au moins, nos relations seront rompues.»

Dans le rapport présenté par M. J. Rueff, au nom de la Laiterie agricole, il paraît que ces trente fournisseurs amènent 5,000 litres de lait par jour dans les locaux de cette laiterie.

Plus loin on indique qu'il y a 200 à 300 producteurs dans notre contrée qui livrent une quantité journalière de 14 à 16,000 litres.

Ces chiffres prouvent d'une façon irréfutable que ce sont les paysans les plus aisés qui menacent de priver notre population de lait.

Nous pensions que cette manœuvre était destinée à faire pression sur M. Soguel. Mais si ces gros paysans passent aux actes, est-ce que les consommateurs et même les autorités resteront passives?

La Laiterie coopérative a fait distribuer, samedi, le manifeste reproduit ci-dessous. Malgré cette distribution de 8,000 exemplaires dans tous les ménages chaux-de-fonniers, il nous paraît utile d'insister auprès de nos lecteurs sur l'importante question du lait et du renchérissement des denrées alimentaires.

Notre population était menacée d'une hausse du prix du lait. Cet aliment nécessaire pour les adultes, absolument indispensable aux enfants continuera à se vendre 22 centimes le litre.

Pourquoi ne payerons nous pas 24, 26, ou même 30 centimes le litre comme c'est le cas dans maintes localités? (Interlaken, Lugano, et d'autres villes subissent actuellement ce dernier prix). C'est grâce à la Laiterie Coopérative de La Chaux-de-Fonds.

Fondée en 1906, la Laiterie Coopérative a maintenu pendant longtemps le lait à 20 et 21 centimes tandis que les agriculteurs et les marchands de lait voulaient l'augmenter en ayant comme objectif final le prix de 30 centimes. Elle y a réussi grâce au dévouement des membres du Comité et d'un certain nombre de coopérateurs. Mais elle s'est imposé des sacrifices. La concurrence des paysans et des marchands laitiers, qui voulaient sa ruine, l'ont obligée à travailler à perte pendant un certain temps. Cette lutte a coûté à la Laiterie Coopérative environ dix mille francs qui pèsent encore actuellement sur les finances de l'Association.

La guerre entre les producteurs de lait et la Laiterie Coopérative a cessé en décembre 1909 par une convention dans laquelle la Laiterie agricole des producteurs et le Syndicat des agriculteurs s'engageaient vis-à-vis de la Laiterie Coopérative à ne pas augmenter le prix du lait au-dessus de 22 centimes le litre jusqu'en 1917, sauf cas exceptionnel.

Deux fois déjà, à fin 1910 et à fin août 1911 les navans ont voulu invoquer le cas exceptionnel.

Les deux fois la Laiterie Coopérative s'appuyant sur sa convention les a obligés à conserver le prix de 22 centimes.

Se représente-t-on l'économie que fait réaliser la Laiterie Coopérative à toute notre population?

Il se consomme journalièrement à La Chaux-de-Fonds environ 18,000 litres de lait. Et comptant que la Laiterie Coopérative a empêché une hausse de 2 centimes par litre c'est une économie journalière de Fr. 360.— Pour une année, l'économie est de Fr. 131,400. En réalité elle peut être évaluée au double car il est bien certain que si la Laiterie Coopérative n'avait pas existé les hausses se seraient produites à La Chaux-de-Fonds comme dans d'autres villes.

Admettons pourtant la somme annuelle de Fr. 131,400. Cela fait pour les 5 ans d'existence de la Laiterie Coopérative Fr. 657,000, passé un demi-million, dont la population chaux-de-fonnière a bénéficié.

Qu'a fait en retour notre population?

Un bien faible minorité a compris son devoir et a fait ses achats à la Laiterie Coopérative. Mais l'immense majorité s'est désintéressée de cette institution qui lui rendait pourtant un service aussi important. Une masse de consommateurs par indifférence, par inconscience, ont acheté leur beurre et leur fromage précisément chez ceux qui voulaient la ruine de la Laiterie Coopérative.

Les temps sont trop graves, il faut que de tels non-sens cessent. Au moment où la vie renchérit continuellement, tous les consommateurs qui ont l'ombre de raison doivent se servir dans les institutions qui ont pour but d'empêcher des hausses excessives ou de les atténuer dans la mesure du possible quand elles sont inévitables.

Secouons donc notre apathie. N'achetons rien en dehors des Coopératives. En particulier ne consommons que du beurre et du fromage de la Laiterie Coopérative.

**Comité de la Laiterie Coopérative.**

N. B. — La Laiterie Coopérative a 3 magasins: Paix 70, Fritz-Courvoisier 12, Charrière 15. Elle a un banc sur la place du marché le mercredi et le samedi.

**Chronique syndicale**

**Les grèves d'Espagne**

De grandes grèves ont éclaté à Bilbao. Elles menacent de s'étendre à tout le nord de l'Espagne. La ville étant en état de siège, les garanties constitutionnelles suspendues et les informations soumise à la presse, il est bien difficile d'être renseigné exactement sur les causes du conflit.

Ce que l'on sait, c'est que le premier ministre Canalejas qui se disait libéral, est en fin de compte aussi réactionnaire que son prédécesseur, l'assassin de Ferrer.

Le gouvernement voudrait noyer le mouvement ouvrier dans le sang pour avoir les mains libres au Maroc. Si la grève devait éclater dans les autres villes industrielles d'Espagne et principalement à Madrid et à Barcelone, sa répercussion serait si grande dans le pays que le gouvernement serait considérablement gêné dans l'exécution de ses projets.

**Après les grèves anglaises**

Il paraît que la leçon des dernières grèves des chemins de fer n'a pas suffi aux compagnies. Elles ont beaucoup de peine à exécuter l'arrangement intervenu. On parle de l'éventualité d'une nouvelle grève générale.

La Fédération des ouvriers des transports a augmenté de près de 100,000 membres ces derniers temps.

Le Congrès des Trade-Unions s'est occupé de la fusion de différentes fédérations de métier en fédération d'industrie. Un mouvement se fait dans ce sens depuis un certain nombre d'années. Il est évident que là où les organisations syndicales ont un si long passé historique, des transformations aussi radicales ne se décident pas si aisément. En Allemagne, les choses ont pu aller avec plus de rapidité parce que le mouvement était plus jeune et qu'il se développait dans un milieu industriel en pleine croissance.

La fédération industrielle est la forme moderne d'organisation syndicale que les circonstances actuelles exigent dans presque tous les pays. Il y a plusieurs années que la majorité des syndicats suisse ont adopté cette forme d'organisation.

**Un lock-out renvoyé par patriotisme**

Depuis un certain temps, les patrons métallurgistes d'Allemagne menacent d'un lock-out un demi-million d'ouvriers chaque fois que les ouvriers posent des revendications.

Ils avaient annoncé un lock-out général pour que les ouvriers de Thuringe renoncent à demander que les patrons discutent avec le syndicat. Les grandes usines Krupp devaient aussi renvoyer leurs ouvriers. Mais voilà que la guerre menace d'éclater, l'usine Krupp doit livrer des canons et des obus, le lock-out ne se fera donc pas. C'est le prétexte que les patrons ont donné pour masquer leur reculade. Ils se représentent aussi bien que les ouvriers les conséquences d'un conflit aussi formidable. Elles seraient si désastreuses pour les patrons qu'ils se contenteront d'en parler encore pendant longtemps, mais qu'ils y regarderont à deux fois avant de mettre leur menace à exécution. S'ils ont reculé cette fois encore, ce n'est pas à cause de la guerre, c'est que pour le moment, ils ne se sentent pas de taille à affronter un pareil conflit.

Pourtant, les relations entre les deux organisations deviennent si tendues et la concurrence avec l'Angleterre et l'Amérique est si forte qu'on se demande si, dans un moment d'aveuglement, les patrons ne vont pas faire des folies. Il faut s'y attendre. Nous verrons alors un des plus grands conflits entre ouvriers et patrons, qui auront eu lieu jusqu'alors. On verra l'organisation ouvrière la plus solide du monde aux prises avec l'organisation patronale la plus puissante que l'on connaisse.

**Comparez et jugez!**

Monsieur le pasteur Paul Pettavel vient de nous adresser de multiples accusations dont quelques-unes trop graves pour que nous ne relevions le gant.

La Sentinelle du 30 août publie une liste extraite du registre des impôts. Elle contenait textuellement ces mots:

«Paul Pettavel, pasteur, a déclaré 360,000 francs de fortune et 2,600 fr. de ressources, mais paya pour une somme de 400,000 francs.»

Au lieu de reconnaître que la forme même de cet extrait ne lançait aucune accusation (... mais paya, et non: dut payer), M. Pettavel publia dans la Feuille du Dimanche du 3 septembre:

«Donc, Messieurs, vous avez publié ce qui suit: — ce qui suit est en italique. — Paul Pettavel, pasteur, a déclaré... tant... de fortune, mais paya pour une fortune de tant... et la différence des deux chiffres est de quarante mille francs au détriment de ma déclaration et à l'avantage du fisc.»

Presque tous les lecteurs de la Feuille du Dimanche crurent que nous avions publié tout l'alinéa et nous en voulurent.

Dans un moment d'irritation, monsieur Pettavel nous lança, à cette occasion, des accusations qui dépassent de beaucoup ce que nous lui avons jamais adressé.

Nous ne sommes que des enfants terribles, des gaffeurs. Nous poursuivons une politique cauteleuse et vulgaire. Nous avons cherché lâchement à l'abattre, à nous débarrasser de lui, etc., etc.

Nous aurions eu une belle occasion de lui répondre et vertement.

On nous annonça qu'il passait un moment très difficile, en butte à des attaques... de droite.

Alors, abandonnant la polémique, nous publiâmes un article où nous déclarâmes ne pas douter de sa bonne foi en matière d'impôt.

Nous aurions pu lui demander comment il se faisait que l'Etat n'ait avoir reçu sa feuille d'impôt tandis que le registre contenait une indication ne pouvant provenir que d'une déclaration.

Monsieur Pettavel avait porté, contre nous, une accusation devant tout un public qui ne touche point la Sentinelle. Nous avons dit comment même ce public fut trompé sur ce que nous avions publié. Nous nous attendions à ce qu'il annonce à ce même public ce que fut notre réponse.

Non. Son journal du 10 septembre ne contient qu'une réponse à un officieux de la Sentinelle où il dénonce sans raison la férule collectiviste.

Ses amis nous dirent: il n'a pas eu le temps de répondre. Nous avons attendu le numéro du 17. Nous n'y avons rien trouvé d'autre que ce passage ahurissant tant il dénote d'ignorance à l'égard de nos conceptions.

Nous le publions et nous laissons à ceux qui ont suivi ce débat le soin de juger où se trouve la bonne foi ou la politique cauteleuse.

«Dans certains milieux très avancés et bruyants, il n'y a plus qu'une faute, un vice, un délit, un crime: le crime de la propriété. Pêché, égoïsme, orgies, paresse, mensonge, sensualité, haine, vol, meurtre, tout cela n'existe plus; le seul mal, c'est le capitalisme, ou plus simplement le capital; le capital c'est la propriété; la propriété c'est le vol; le «proprio» c'est l'ennemi; tout homme possédant, ne fût-ce que sa petite maison ouvrière, est le bourgeois ennemi du prolétaire et le seul homme digne d'intérêt, c'est le prolétaire. Or le prolétaire c'est l'unité première et de base de la société collectiviste où l'Etat économique sera le propriétaire distribuant à tous leur part et à chacun ce qui lui revient.»

Et cette ultime vision de l'Etat, même économique, absorbant l'individu jusqu'à le nourrir après l'avoir fait travailler, donne le frisson à notre peuple libre et fier, à notre ouvrier neuchâtelois, ambitieux de faire sa position, même durement, pour être son maître, et le citoyen digne d'une libre république. Les propos exagérés du socialisme avancé nous refoulent vers un conservatisme exagéré aussi; la condamnation de la propriété que résident chaque jour les journaux socialistes nous donne une crainte exagérée du collectivisme, même dans ce qu'il a de nécessaire et d'utile. C'est ainsi que l'action rouge, trop rouge, détermine la réaction noire, trop noire.»

E.-P. G.

**Association romande du P. S. S.**

Le congrès constitutif de cette nouvelle branche d'activité socialiste a eu lieu, comme l'annonça la «Sentinelle», dimanche 17 septembre à Yverdon.

Cette assemblée a pleinement réussi; plusieurs des meilleurs militants y étaient délégués par les comités cantonaux de Fribourg, Vaud, Genève et Neuchâtel, et ce fut une joie pour les camarades présents de se serrer la main et de travailler en commun à l'œuvre nouvelle.

Les délégués du comité cantonal neuchâtelois, initiateur de l'assemblée, durent fonctionner comme membres du bureau provisoire.

Chacun convint, de prime abord, que l'association romande ne devait en aucun cas concurrencer ou se diviser du Parti socialiste suisse, mais qu'au contraire notre mobile essentiel devait être de donner à la vie socialiste dans la Suisse romande une intensité nouvelle, parallèlement à ce que fait le comité directeur du P. S. S. dans la partie allemande du pays.

La question administrative fut discutée longuement, ce qui permit d'établir les bases des futurs statuts. Dès qu'un avant-projet sera établi, les Comités cantonaux le soumettront à leur assemblée respective de délégués.

Comme premier travail, l'Association romande organisera, dans la mesure de ses moyens, un mouvement d'ensemble contre le renchérissement de la vie.

Les prochaines campagnes: Election au Conseil national, votation de la nouvelle loi d'assurance, procureront à l'association l'occasion d'efforts en commun.

L'activité prochaine de l'Association justifiera-t-elle l'espoir que l'on est en droit d'avoir en elle? — La suite nous le dira; en attendant, le commencement est beau et si l'énergie du début se maintient, les moissons futures y gagneront.

V. Vallotton.

Deux mots au „National Suisse“

Le «National Suisse» a parlé du Congrès socialiste allemand à Léna; il le fait en termes assez exacts, mais il insiste un peu trop sur la modération de nos camarades allemands. Il est facile d'opposer la tactique de Bebel à celle des socialistes français, les «bon-sens» allemand «exagérations» des prolétaires de France. Cette différence, que le «National» souligne avec tant de plaisir, est plus apparente que réelle; elle est due uniquement à la sévérité des lois et du régime prussien qui obligent les socialistes d'outre-Rhin à une réserve et à une prudence beaucoup plus grande que leurs camarades français.

En présentant au congrès de Léna la résolution du Comité central, Bebel engagea ses auditeurs à refuser les amendements de l'extrême-gauche du parti et ajouta, aux applaudissements du Congrès:

«Nous ne pouvons tout dire dans notre résolution et nos camarades sauront bien compléter ce qu'il y a à compléter.»

N'est-ce pas significatif, M. Wieland Mayr? Un reproche encore à M. le rédacteur du «National»: Vous reproduisez, d'après le «Berliner Tagblatt», l'opinion assez chauvine d'un soi-disant député socialiste au Reichstag. Hélas, votre anecdote est une invention et nous vous renvoyons, pour complément d'informations, au numéro du 15 courant du «Vorwärts», de Berlin.

**Théâtre Guignol**

— Oh! oh! Guignol, où es-tu??  
— Parbleu, par les temps qui courent, je cherche la Ligue de la Paix.  
En effet, tandis que partout la classe ouvrière et socialiste s'agit pour empêcher une guerre, que font les lauréats du prix Nobel et leurs adhérents? Comment manifestent-ils leurs principes  
— Où êtes-vous farceurs?

Un antimilitariste.

**A l'Etranger**

**ETATS-UNIS**

**A la veille d'une terrible crise**

Dans deux articles fort documentés envoyés au «Peuple» de Bruxelles, Léon Brabant montre que les Etats-Unis sont à la veille d'une crise qui, à son avis, sera beaucoup plus terrible que la panique de 1907. Dans toutes les branches de l'industrie, du commerce et de la finance il existe un grand malaise. Le «Bulletin», document officiel publié par le Département du commerce et du travail à Washington, lui en a fourni des preuves évidentes.

La navigation sur les Grands-Lacs souffre du ralentissement des affaires, si bien que le trafic a diminué de 25 %. Certains navires servant au transport du fret n'ont pas même été mis sous vapeur cette année et selon toute probabilité ils ne quitteront pas leur quai pendant la saison de navigation.

Les compagnies de chemins de fer voient aussi leurs recettes diminuer dans de fortes proportions. Les transports en marchandises et en voyageurs sont beaucoup moins forts. C'est évidemment les employés des compagnies qui souffrent de cet état de choses; un grand nombre d'entre eux ont été renvoyés ou ont vu réduire le nombre des heures de travail.

Dans le domaine de l'industrie on constate également une situation très difficile dans toute l'étendue de la Confédération; dans les grands centres, le chômage prend des proportions alarmantes à Buffalo, Cleveland, Philadelphie, Fall River, quantité de fabriques ont fermé. Pittsburg, la forteresse du trust de l'acier ne s'est pas encore relevée de la crise de 1907. Des usines immenses n'ont pas ouvert leurs portes depuis cette époque. La puissante United States Steel Corporation, au capital de un milliard de dollars et possédant 30 des principales installations métallurgiques a abaissé de 60 % sa production. D'ailleurs la production des aciers dans toute la région a été inférieure à 50 % de la normale. De partout, les nouvelles sont mauvaises. Les travailleurs souffrent sinon de chômage complet, d'une réduction de travail de trois ou même quatre jours par semaine. Les bureaux de travail, les œuvres de charité sont assaillis de demandes. Les hommes de métiers sont enclins à faire n'importe quelle besogne. En certains endroits les salaires de famine ont provoqué le départ des ouvriers d'origine anglaise ou canadienne-française et ils sont remplacés par des Arméniens, Russes ou Italiens.

On estime que le nombre des ouvriers sans travail à l'heure actuelle, dans l'ensemble des Etats-Unis s'élève à plus d'un million déjà. Les dernières nouvelles annonçaient que les usines du textile de Boston vont fermer, congédiant 60,000 travailleurs.

La plus grande partie des industries américaines sont organisées en sociétés anonymes. Or, les titres des sociétés les plus puissantes sont abandonnés en grande partie par les plus gros détenteurs, car ils sentent dans l'air l'approche d'un cataclysme. Seuls les petits actionnaires ne sont pas pressés de se débarrasser de leurs titres.

Les faillites sont très nombreuses, mais les pertes ne s'augmentent pas dans la même proportion, ce qui tendrait à prouver que ce sont surtout les petites firmes et les petits commerçants qui succombent les premiers, car les compagnies à gros capitaux résistent mieux à l'ébranlement général.

Tous ces faits sont significatifs. Ils prouvent que la condition des travailleurs, en période de chômage, est plus triste encore que celle des esclaves; elle est d'autant plus malheureuse que des richesses prodigieuses s'accumulent sous leurs yeux et qu'un luxe impudent s'affiche au moment où de certains de milliers d'ouvriers sont dans la détresse. En effet les dépêches nous apprennent il y a peu de temps que le milliardaire Rockefeller fait subir une petite restauration à un homme qui lui appartient. Il y aura dix nouvelles chambres de

plus pour les invités. Ce travail coûtera la bagatelle de 5 millions, soit 500,000 fr. pour chaque invité. Comparons cette dernière nouvelle aux précédentes et tirons-en une salutaire conclusion. Le peuple supporterait-il longtemps le meurtrier régime capitaliste?

**SUÈDE**

La Suède est en pleine période électorale et nos camarades enregistrent partout de splendides succès, tandis que les conservateurs perdent de nombreux sièges. Jusqu'à présent sont élus 15 libéraux, 14 conservateurs et 10 socialistes.

**PÉRSE**

Le parti socialiste persan est constitué; par l'intermédiaire du délégué russe, il adresse au Bureau socialiste international une véhémement protestation contre les agissements de l'Angleterre et de la Russie.

**Le socialisme en Chine**

Le «Manifeste communiste» de Karl Marx et Friedrich Engels parut le 24 février 1848; depuis lors plus de 60 éditions, dans toutes les langues, ont été répandues partout.

Signalons les récentes reproductions japonaise et chinoise dont la dernière vient de paraître à 200,000 exemplaires.

(D'après le Vorwärts, de Berlin).

**Dans la Région**

**FLEURIER**

**La loi fédérale sur les assurances**

Ce qu'on pense ici de la loi fédérale sur les assurances tous les lecteurs de la «Sentinelle» doivent le savoir. La décision prise de boycotter les détenteurs des listes référendaires fut suffisamment claire et démonstrative. Nous ayons donc notre étonnement de voir l'indécision de quelques-uns des nôtres, celle par exemple de notre excellent camarade Liniger.

Nous devons déclarer, à priori, que nous n'avons pas eu le temps d'étudier la loi dans tous ses détails. Il nous faudrait pour cela des loisirs que nous n'avons pas. Nous n'en connaissons que les grandes lignes; cela peut suffire. Est-ce à dire que les arguments de Liniger, qui portent sur des questions de détail extrêmement importantes, ne nous aient point intéressés? C'est plutôt le contraire qui est vrai; nous trouvons avec lui que certaines dispositions de la loi sont malheureuses, mais nous estimons, comme Naine, qu'il ne serait pas sage de la repousser à cause de cela seulement. Les petites considérations sont le tombeau des grandes choses.

Ce que nous voyons, avant tout, dans cette loi nouvelle c'est l'affirmation du socialisme d'Etat, c'est le nouveau coup qu'il va porter à l'école du laisser-faire et du laisser-passer, à l'école égoïste du chacun chez soi et du chacun pour soi. Cela surtout est pour nous réjouir.

L'histoire nous montre l'Etat comme un facteur très actif de progrès social et dont les attributions vont s'élargissant sans cesse. Nous avons monopolisé les douanes, les postes, les télégraphes, les chemins de fer, pourquoi ne monopoliserions-nous pas toutes les assurances? On se contente pour le moment, de l'assurance-accident.

C'est toujours autant en attendant plus. Il est certain que la Confédération administrera aussi bien que des particuliers cette branche importante de l'assurance.

Les compagnies sont prospères, elles réalisent de gros bénéfices, paient en conséquence de gros dividendes aux actionnaires, font des traitements de ministres à leurs directeurs et rétribuent largement leurs agents. En monopolisant, cette prospérité, au lieu de profiter à quelques-uns, profitera à tout le monde. Les bénéfices reviendront à la collectivité. Cela ne doit pas laisser les socialistes indifférents.

Les adversaires de la loi agitent l'épouvantail de la bureaucratie. La «Gazette de Lausanne» prévoit déjà le moment où tous les Suisses seront fonctionnaires. Il n'y a là rien de bien effrayant. Au contraire, affranchir de la sujétion capitaliste quelques millions de citoyens ne serait-ce pas faire œuvre de justice?

En outre, nous ne voyons pas comment cette augmentation de fonctionnaires accroîtrait la puissance de la bureaucratie. Quand on voudra bien, dans le parti politique que représente la «Gazette de Lausanne», appuyer fermement, sincèrement le postulat d'une justice administrative, c'est à dire d'un tribunal du contentieux, on aura fait beaucoup contre un mal dont, il faut le dire, on se plaint à exagérer l'importance.

Nous concluons en disant que la loi sur l'assurance accident constitue un progrès, un pas de plus en avant du Socialisme d'Etat et que pour cela même elle se recommande à tous les socialistes.

**ST-IMIER**

**Les procédés du maire**

Lors de l'avant-dernière tournée de conférences de Sébastien Faure — conférences organisées sous les auspices du Comité intercantonal de la Libre Pensée — Saint-Imier figurait au nombre des localités visitées par le dit conférencier. C'était la cinquième fois que Faure parlait dans nos murs et ce toujours au milieu du calme le plus absolu et sans obstruction de la part de l'autorité.

Pour cette fois-ci, notre brave maire Chappuis avait des raisons pour qu'il en fut autrement. Sentant sa position peu sûre à St-Imier et caressant l'espoir de se caser à la Cour d'appel et de cassation, Etienne jugea le moment opportun pour faire du zèle. En policier jaloux de veiller à la tranquillité publique il adressa un rapport carabiné à la Direction de Justice et Police, à Berne, dans lequel il dénonçait notre camarade A. D. — avec l'appellation d'anarchiste — comme ayant attiré Séb. Faure à St-Imier, ce qui, entre parenthèse, était inexact. Et dans le but d'émouvoir le gouvernement pour l'amener à une interdiction de la conférence, notre maire-policier prévoyait qu'elle donnerait lieu à des désordres et qu'en prévision des troubles il demandait des direc-

tions à l'autorité compétente! Ce rapport effarant, adressé à Berne sans passer par la voie hiérarchique — en l'occurrence M. le préfet de Courte-lary — ce qui constituait un de ces impairs dont notre Etienne est coutumier, réussit, en effet, à émouvoir la Direction de Justice, qui ordonna au préfet d'avoir à interdire la conférence et de procéder aux poursuites à l'égard des organisateurs si elle avait lieu.

Heureusement que M. le préfet Locher est doué d'un esprit libéral à toute épreuve et qu'il connaissait sur le bout du doigt la population de St-Imier, son village natal. Devinant tout ce qu'avait de faux et d'outrancier le rapport de notre Chappuis, il se rendit à St-Imier, fit assigner par devant lui notre camarade A. D. et acquit la preuve que la présence de Séb. Faure n'offrait aucun danger pour la paix publique. M. le préfet prit sur lui de ne pas interdire la conférence et le maire Chappuis en fut pour sa courte honte d'avoir voulu jouer au sous-Kronauer.

Ainsi, pendant que le dit maire Chappuis décernait ses flatteries aux ouvriers de St-Imier, le gouvernement de Berne était nanti par lui de tout ce qui concerne notre mouvement ouvrier local, car le rapport qu'il fit contre l'organisation de la conférence Faure ne fut pas le seul qu'il adressa à la Direction de Justice et Police. Aussi est-il à espérer que tant de duplicité vaudront à M. Chappuis d'être rendu aux délices de la vie privée, aux élections de samedi et dimanche prochains et que toutes les voix ouvrières se porteront sur M. Paul Amez-Droz, conseiller général.

**Votez pour M. Amez-Droz**

Dieu nous a doté, à Saint-Imier, d'un canard intitulé le «Démocrate», grand organe des radicaux du Jura tout entier. Ce brave journal, qui cherche par tous les moyens possibles, honnêtes ou malhonnêtes, à s'implanter un peu partout, au mépris de ses confrères ayant droit au soleil, fait tous ses efforts pour arriver à pénétrer dans la classe ouvrière. Il prétend soutenir notre cause, marcher sans hésitation dans nos rangs, vouloir, dans ses colonnes défendre nos intérêts, etc., etc.

Or, il est bon qu'on mette bas le masque et faire cesser cette odieuse comédie. Depuis longtemps déjà les trop fougueux rédacteurs du «Démocrate» prennent les ouvriers pour des imbéciles, disons le mot tout court.

Avez-vous lu le numéro de samedi dernier de cette grande feuille de tous les partis? Non! Eh bien, vous, ouvriers, on vous défend bien. Oh! très bien.

Le journal de Delémont (et non pas celui de St-Imier, s. v. p.) reproche au «Jura Bernois» d'insérer des communiqués des ouvriers, fanfare ouvrière, cercle ouvrier.

Voyez-vous cela comme ce journal défend la cause ouvrière en prenant à partie un confrère qui n'a jamais eu double étoffe, mais qui, toujours, a respecté nos droits.

Donc, ouvriers, méfiez-vous des hypocrites déclarations du «Démocrate», souvenez-vous surtout de son rôle lors de la dernière grève, et méfiez-vous aussi candidat qu'il soutient à la place de maire.

Il faut une fois pour toutes nous débarrasser de ces fourbes et allons tous aux urnes dimanche voter pour M. Amez-Droz, qui est aussi un grand ami des ouvriers et flaqueur ainsi un soufflet mérité au «Démocrate», qui depuis longtemps nous prend pour des mannequins.

Un ouvrier.

**Journées des Cercles ouvriers**

**des Fanfares et Chorales ouvrières du Jura**

Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Sonvilier, St-Imier, Villeret, Biemme,

Dimanche 1er octobre, à La Cibourg.

Rendez-vous: Pâturage Amstutz (bifurcation des routes près de l'Hôtel de la Balance).

Arrivée des trains: De La Chaux-de-Fonds (l'heure sera annoncée dans le prochain numéro); de St-Imier (à Renan 9 h. 58 et 11 h. 24. — Départ des camarades de Saint-Imier à 9 ½ h., de l'Hôtel de l'Erguel.

**Programme:**

- 11. h. Allocution de bienvenue du camarade Ch. Müller, président du Cercle ouvrier de St-Imier.  
Concert: Fanfare ouvrière de St-Imier, Chorale l'Avenir et Fanfare ouvrière de La Chaux-de-Fonds.
  - 12. h. Pique-nique.
  - 1 ½ h. Concert: Fanfare et Chorale de La Chaux-de-Fonds, et Fanfare de Saint-Imier.
  - 2 h. Discours et discussion libre. Sujets proposés: «Situation internationale» et «Vie chère». Orateurs: camarades Ch. Naine et P. Graber.
  - 5 h. Clôture officielle.
- Invitation cordiale aux ouvriers de la région et à leurs familles. Chacun est prié de se munir de vivres.

**LA CHAUX-DE-FONDS**

**Un départ**

Notre camarade Laurent Voumard a envoyé sa démission de député au Grand Conseil pour cause de départ du canton.

Laurent Voumard se rend à Granges. Nous pardons en lui un excellent camarade qui sera vivement regretté chez nous.

Nos meilleurs vœux l'accompagnent dans sa nouvelle résidence.

**Service de l'électricité**

Le réseau des horloges électriques étant dérangé, pour une cause encore inconnue, toutes les horloges de la ville sont arrêtées jusqu'à nouvel avis, afin de procéder aux recherches et aux réparations nécessaires.

(Communiqué).

**«La Veuve Joyeuse» au Théâtre**

On nous écrit:

C'est samedi et dimanche que nous aurons cette «Veuve joyeuse», dont on a tant vanté les merveilles; c'est la tournée Chartier qui interprète et fait applaudir en France et en Suisse l'œuvre qui obtint un prodigieux triomphe dans tous les pays, toutes les langues, avant de venir faire la conquête des Parisiens.

Nous aurons bientôt à notre tour la joie d'entendre cette amusante opérette précédée de la plus

retentissante réputation, et qui a dépassé le chiffre vertigineux de 25,000 représentations.

Partout on en admire la délicieuse partition. La valse célèbre se joue partout et le fameux septuor pour voix d'hommes est bissé chaque soir.

La «Veuve joyeuse», dans son faste oriental et parisien, avec ses chanteuses, ses danseuses, ses mimes et surtout sa musique originale, personnelle, ses clochettes et ses violons, ses frissons de gaze et de tulle, nous charmera certainement, comme elle a charmé le monde entier.

Il est inutile de recommander de louer ses places; car chacun sait qu'avec un succès aussi prodigieux le théâtre est toujours comble.

**La prochaine Exposition**

Elle ouvrira ses portes à l'Hôtel des Postes, du 24 septembre au 22 octobre. Une fois encore La Chaux-de-Fonds prouvera qu'elle est loin d'être indifférente à l'égard de l'art. Nous souhaitons que beaucoup de nos lecteurs aillent passer là quelques belles heures de saine jouissance.

L'affiche est parue. C'est de l'art décoratif de fort bon goût et cependant on reconnaît dans cette douce harmonie d'automne le sorbier du Jura.

Elle n'est point faite pour plaire au grand pontife qui ne veut point qu'un sapin ressemble à un sapin.

Le bon sens en art vaut mieux que des théories par delà les nuages.

Espérons que l'exposition elle-même en sera une preuve de plus.

**Spectacles pour enfants**

Après la plaie des Buffalo-Bill, des Nick-Carter, des Rigolades à dix ou vingt centimes le numéro, aurons-nous celle des cinématographes, «spectacles pour enfants» à dix ou vingt centimes la place?

Il faut le craindre si l'on réfléchit au nombre toujours croissant de théâtres-cinématographiques, à leur vogue incroyable et aux réclames sensationnelles qui encombrant nos murs.

J'ai assisté, samedi, à une représentation enfantine.

Deux à trois cents enfants s'entassaient dans une salle joliment aménagée. Parmi ces spectateurs, naturellement gais et bruyants, j'ai rencontré tous les âges depuis l'adolescent de notre Gymnase supérieur jusqu'au bébé de trois ou quatre ans.

Qu'ont-ils vu? Des scènes de tous genres, quelques-unes instructives, d'autres beaucoup, d'autres qu'il vaudrait mieux réserver aux adultes. A quoi sert de montrer à toute cette jeunesse les tripots clandestins de la grande ville, les pousseries d'un voleur et les multiples massacres d'Indiens et de visages pâles?

Ces tableaux n'ont peut-être pas une influence démoralisante sur des cerveaux d'enfants; mais je pense à toutes les vues instructives, les sciences, voyages, industries, etc., qui remplaceraient avantageusement les scènes dramatiques formant l'essentiel du programme des cinémas. D'autre part, songez à toutes les pièces de dix et vingt centimes que ces spectacles font sortir des bourses ouvrières! Trois cents enfants à dix centimes par place, je prends le minimum, dépensent 30 francs. Deux ou trois représentations par semaine, c'est aussi un minimum, exigent plus de 100 francs, soit plus de 5,000 francs par an. Or je suis certainement bien au-dessous de la réalité; je n'exagère donc pas en affirmant que les écoliers de La Chaux-de-Fonds dépensent cinq à dix mille francs par année dans les cinématographes.

Ne vaudrait-il pas mieux que le Conseil communal, ou la Commission scolaire, propose l'achat d'un cinématographe et fasse installer à l'Amphithéâtre, loué ou acheté des vues instructives et organise des séances régulières et gratuites pour toutes les classes de nos écoles? A. Lalive.

**CONSEIL GÉNÉRAL**

**Séance du 14 septembre 1911**

Le Conseil général a examiné le budget de l'instruction publique. Presque toute la séance a été remplie par la discussion concernant l'institution des prix aux écoliers. Ce fut l'incohérence, le désordre, le gâchis, fidèle reflet du régime capitaliste que représentent nos bourgeois. L'année dernière, le Conseil général vota la suppression des prix. La Commission scolaire d'ailleurs n'en tint aucun compte. Cette année-ci la Commission du budget, par l'organe de M. Albert Matthias, propose de rétablir la dépense de fr. 1,500 pour prix et de réduire de fr. 700 l'allocation en faveur des bibliothèques; en outre, elle propose de considérer cette somme de fr. 1,500, inscrite au budget de 1912, comme n'étant destinée qu'à l'exercice de 1913. Vous ne comprenez pas très bien? Nous non plus.

Notre camarade Paul Graber a critiqué, d'une façon remarquable, l'institution des prix, montrant que le rôle de l'école n'est pas de créer une émulation chez les meilleurs, mais plutôt une émulation générale, et que les prix vont aux mieux doués naturellement, au lieu d'être la récompense de ceux qui travaillent et qui font des efforts.

Pour répondre à la solide argumentation de notre camarade, tout ce que Monsieur le rapporteur a su dire, c'est que les critiques de Paul Graber n'ont porté que sur le rapport du Directeur des écoles! N'est-ce pas bête à faire pleurer une vache?

Edmond Breguet estime que le seul juge compétent dans cette affaire, c'est le corps enseignant; or celui-ci est opposé à l'institution des prix.

Au vote, par 12 voix contre 9, l'inscription dans le budget de 1912 d'une somme de fr. 1,500 pour prix, est adoptée.

Mais ce n'est pas tout!

Comme la Commission du budget proposait d'inscrire la somme de fr. 1,500 au budget de 1912, mais de ne la dépenser qu'en 1913, le Conseil communal demanda à être renseigné à ce sujet. Gravement, alors, les bourgeois ont discuté, puis décidé par un vote, que la somme de fr. 1,500, portée au budget de 1912 était bien destinée à l'exercice de 1912 et non pas à celui de 1913 ou de l'an 2000, comme quelques-uns d'entre eux auraient pu le croire.

Et le vote de l'année passée? direz-vous.

Escamoté! H. G.

# BAINS MORITZ, Rue de la Ronde 29

Ouverts de 7 heures du matin à 9 h. du soir, le dimanche, jusqu'à midi. — Bains sulfureux et de vapeur pour rhumatismes. — Douche écossaise pour maladies de nerfs, son, sel, marin, etc. — L'établissement délivre sur demande, pour la classe ouvrière, des bains populaires à fr. 0.50 et des douches à fr. 0.20 3467 Téléphone 620

**CIGARETTES VAUTIER**  
**MAROCAINES GRANDSONNOISES**  
Incontestablement  
**LES PLUS RÉPUTÉES**  
**LES MEILLEURES**

**Central Cinéma**  
a toujours les plus beaux programmes. A voir cette semaine  
**La Reine de Ninive — La Tigresse humaine — Pensée de l'Enfant — Bébé marie son oncle, etc., etc.** H33724C

**Bois de Chauffage**  
façonné, sec  
**D. CHAPPUIS**  
PLACE NEUVE 10  
Téléph. 327-355 Télég. 327-355

## Avis au Public

Le soussigné se permet de porter à la connaissance de l'honorable public qu'il ouvrira le **Samedi 2 septembre 1911,**

## La Pension Modèle

rue Jaquet-Droz 50  
Pension à la ration Cantine  
**Prix modérés**  
**TRIPES Tous les samedis TRIPES**  
N. B. — Par des consommations d'excellentes qualités, ainsi que par des vins de choix, j'espère me rendre digne de l'entière confiance de l'honorable clientèle.  
Les locaux étant complètement remis à neuf, nul doute que l'impression sera très favorable.  
Se recommande vivement,  
**E. AUFRANC.**

**Préservatifs**  
Moyens pour éviter les grandes familles et pr l'hygiène sexuelle S'adres. à **Régénérateur** rue du Nord 41 au 4me

**Librairie Coopérative**  
Léopold-Robert, 43  
Articles de Maroquinerie | Articles de Peinture  
Porte-livres - Porte-cartes - Porte-feuilles | Albums en tous genres - Jeux de famille  
Porte-monnaie - Serviettes - Agendas | et de construction  
- Papeteries fines et ordinaires - Livres d'Etrennes - Encriers de luxe -  
**OUVRIERS SOYEZ DES COOPÉRATEURS**

**B. DUMONT**  
10, rue du Parc 10  
Téléphone 455  
**Travaux en cheveux**  
Grand choix de Garnitures de Peignes depuis 50 ct. les 4 pièces  
Schampooing à 20 cts pour se laver les cheveux soi-même

# AVIS

de la  
**Préfecture de La Chaux-de-Fonds**  
**Perception**  
de  
**L'IMPOT DIRECT**  
pour 1911

Le Préfet du District de La Chaux-de-Fonds, agissant en exécution de la Loi sur l'impôt direct, du 30 avril 1903, informe les contribuables de ce district que la perception de l'impôt pour l'exercice courant aura lieu comme suit :

**Pour La Chaux-de-Fonds**  
du Jeudi 28 au samedi 30 septembre et du lundi 2 au mercredi 4 octobre 1911, de 8 heures à 12 heures du matin et de 2 heures à 5 heures du soir, au bureau de la Préfecture.  
Les contribuables qui voudront acquitter leur impôt avant les dates indiquées ci-dessus, peuvent le faire dès aujourd'hui au bureau de la Préfecture.  
Les personnes soumises à l'impôt en vertu de la Loi, et qui n'auraient pas reçu, de mandat, sont tenues d'en aviser la Préfecture.  
Elles sont du reste recherchables pendant dix ans pour la totalité des impôts dont elles n'auraient pas reçu le mandat.  
Trente jours après celui fixé pour la perception, le Préfet invite par lettre, les retardataires à venir s'acquitter, en les rendant attentifs à la surtaxe établie par l'art. 54 de la loi.  
A défaut de paiement dans les 14 jours qui suivront cette invitation, il est ajouté à l'impôt une surtaxe de 5 %, de plus à la réquisition du Préfet, il est procédé contre les retardataires par la voie de la poursuite pour dettes.  
Le contribuable en réclamation doit, malgré le recours qu'il a formé, s'acquitter de son impôt dans le délai fixé pour la perception. Si le Conseil d'Etat fait droit au recours, la différence entre la taxe primitive et le chiffre fixé en dernier ressort lui est restituée par les soins du Département des Finances. 5140  
La Chaux-de-Fonds, le 11 septembre 1911 H23064C  
Le Préfet, **SUNIER.**

**Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds**  
**Ecole complémentaire**

Tous les jeunes Suisses des années 1893 et 1894 sont tenus de se présenter à l'examen destiné à établir les rôles de l'Ecole complémentaire. Cet examen aura lieu du 2 au 6 octobre, dès 4 1/2 h. du soir, et le samedi 7 octobre, dès 1 heure de l'après-midi.  
Les jeunes gens qui, le 25 septembre, n'auraient pas reçu de convocation, doivent s'inscrire au Secrétariat des Ecoles, collège primaire. Ceux qui ont fait leur instruction primaire en langue allemande ou italienne, seront dispensés de l'examen sur présentation avant le 30 septembre, d'une pièce officielle (livret scolaire, certificat de sortie, etc.). H30396C  
La non comparution aux examens sans motifs reconnus légitimes, est punie de 24 heures d'arrêts (Loi, art 36 et 37).  
La Chaux-de-Fonds, septembre 1911.  
Le Directeur des Ecoles primaires,  
Ed. Wasserfallen.

# LOTS

Que ceux qui veulent encore acheter des billets de la loterie de la conservation des sites en faveur du Musée de l'Égaldine se dépêchent, le stock est bientôt épuisé.  
Tirage irrévocablement au 30 sept. 1911  
L'envoi en remboursement par l'Agence centrale, Passage de Werdt 163, à Berne, ne se fera que pendant quelques jours encore. 5159

**E. BRANDT**  
**Herboriste**  
Bue NumaDroz 41, 1er étage  
successeur de sa mère  
Madame Vve Walter Biolley  
Consultations verbales et par correspondance tous les jours.  
Traitement par les urines  
583 Résultat rapide H20108C

**Place du Marché**  
de  
**Saint-Imier**

La Laiterie Coopérative tiendra régulièrement, chaque vendredi, un banc bien approvisionné en fromages de toutes provenances, tels que : Emmenthal, Jura, Chaux d'Abel, Limburg, Roquefort, Cervettes et Fromage râpé pour la cuisine.  
**Excellent beurre de table**  
**Œufs de Commerce**  
Les mêmes articles sont en vente à La Chaux-de-Fonds, rue de la Paix 70, rue Fritz Courvoisier 12, Charrière 15 et sur la Place du Marché, le mercredi et le samedi.

## Coopérative des Syndicats

Epicerie — Mercerie — Boulangerie  
Tissus — Chaussures — Ustensiles de ménage  
**MAGASINS**  
Armes Réunies (Serre 90), Progrès 88, Nord 7,  
Serre 48, Numa-Droz 6,  
Place d'Armes 1, David-Pierre-Bourquin 1  
Les Coopératives, dans tous les pays, transforment le commerce et l'industrie en supprimant tout profit individuel, donc toute exploitation. Plus les consommateurs seront conscients, plus cette transformation sera rapide et radicale

## CHAUSSURES

# Au LION

Place Neuve 10, La Chaux-de-Fonds  
**Souliers de travail**

pour enfants, 30-35, fr. 6.95 | pour garçons, 36-39, fr. 8.60  
pour dames, 36-42, fr. 9.50, 8.30, 7.60 | pour hommes, 39-47, fr. 11.60, 10.50, 8.50  
Ancienne Maison renommée par la qualité supérieure de sa marchandise et ses prix hors de concurrence.  
Spécialité d'articles courants et forts pour tous genres de travail  
**ATELIER DE RÉPARATIONS**  
Se recommande J. BRANDT.

## Avis aux Propriétaires

concernant l'inscription au cadastre, des chemins, sentiers, issues, canaux et conduits d'eau  
Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 5 septembre 1911, le Conseil communal informe les propriétaires d'immeubles situés sur territoire communal de La Chaux-de-Fonds, qu'ils sont invités à vérifier du 11 septembre au 10 octobre 1911, au moyen des plans et des registres cadastraux, déposés au bureau du service de la voirie, rue du Collège 9, si les droits visés par l'article 4 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 juillet 1910, publié dans la Feuille Officielle du Canton et concernant l'inscription des droits immobiliers ont été bien portés au cadastre à la suite de la désignation de leurs immeubles.  
Les réclamations doivent être adressées par écrit jusqu'au 10 octobre 1911, à l'adjoint du géomètre cantonal à La Chaux-de-Fonds, qui est chargé de les liquider.  
LA CHAUX-DE-FONDS, le 11 septembre 1911. 5171  
Conseil Communal.

**PHARMACIE COOPÉRATIVE**  
Du 15 septembre au 15 octobre 1911, tous les jours jusqu'à 5 heures du soir, samedis et dimanches exceptés, dans les deux officines, Ristourne 1910-1911: Ristourne 5 % sur tickets verts. Dividende 4 % payable sur présentation des coupons d'actions 1911 et antérieurs.  
Les porteurs de titres provisoires sont priés d'échanger ceux-ci contre des titres définitifs. 1474  
Toute réclamation après le 15 octobre, ne sera pas prise en considération.

**Grand SALON de COIFFURE**  
MODÈLE pour MESSIEURS  
**PAUL GRIFFOND**  
Léopold-Robert, 24a  
++ ++  
**Travaux en Cheveux**  
(démêlures fournies ou non)  
++ ++  
Prix modérés

**Mesdames**  
Demandez le moyen de limiter volontairement les naissances, ainsi que la manière de corriger tous les retards mensuels. Renseig. gratis. **Oscar Alphonse à l'Auberson** (Vaud)

**E. BREGUET**  
Opticien-Spécialiste  
Serre 4 - Téléphone 246  
Verres pour toutes les vues défectueuses  
**Lunettes, Pince-Nez** riches et ordinaires  
**RÉPARATIONS**  
Consultations gratuites

**EUGÈNE MLEUS**  
Menuisier-Vitrier  
Premier-Mars 12a  
Pose de verre à vitres dans tous les quartiers de la ville  
5 % d'escompte aux Coopérateurs

**NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA,**  
Mauvaise humeur de tête **KEFOL**  
Seul REMÈDE SOUVERAIN  
Bouteille (10 poudres) 1.50. Ch. Bonaccio, pharmacien, Genève  
Toutes Pharmacies. Exiger le "KEFOL".

Bureau d'annonces  
de la „Sentinelle“  
**Rue du Doubs 97**  
Ouvriers faites des abonnés  
à la **Sentinelle**